



Conseil de sécurité

Rencontre formule Arria – Synergies entre les résolutions du CS sur femmes, paix et sécurité et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Arria Formula Meeting - Synergies between SC Resolutions on Women Peace and Security and the Convention on the Elimina- tion of all forms of Discrimination against Women

New York, le 5 décembre 2016

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie l'Uruguay pour l'organisation de la présente réunion sur le renforcement des liens entre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et l'agenda femmes, paix et sécurité. Nous remercions également les trois intervenants pour leurs exposés enrichissants et instructifs.

L'organisation de la présente réunion constitue un moment fort dans l'histoire de la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).

Elle constitue une réponse à la résolution 2122 (2013) du Conseil de sécurité qui reconnaît l'importance de la Convention CEDEF et concrétise l'une des recommandations clé de l'Etude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 de 2015. Cette dernière a appelé à une responsabilisation, une cohérence et coordination améliorées de l'ensemble du système onusien pour une mise en œuvre effective de l'agenda femmes, paix et sécurité.

La Suisse s'investit depuis 2012 pour améliorer les connaissances du système des Nations Unies sur la Convention CEDEF et a organisé plusieurs rencontres entre le Comité de la CEDEF et les membres du Conseil de sécurité afin d'encourager des échanges entre les deux organes.

Monsieur le Président,

Pour la Suisse, la valeur ajoutée du comité de la CEDEF, comme d'autres organes de traité, réside dans le fait qu'il est constitué d'expert(e)s indépendant(e)s qui se penchent en détail sur les différents contextes et s'échangent de façon approfondie avec les Etats parties. La ratification de la convention est pratiquement universelle. Ceci permet aux membres du Comité d'avoir une vision à la fois détaillée et néanmoins globale pour formuler des recommandations qui guideront les Etats dans l'élaboration de leurs politiques dans le domaine. En novembre 2016, le Comité a d'ailleurs formulé des recommandations utiles à l'égard de la Suisse, y compris dans le domaine de la paix et la sécurité.

Afin d'illustrer autrement l'impact du travail du Comité CEDEF, j'aimerais également mentionner comme exemple sa déclaration sur le rôle des femmes dans la transition politique en Égypte, en Libye et en Tunisie de 2013 qui appelait notamment à une participation des femmes à la vie politique dans ces pays.

Cette déclaration est utile lorsqu'il s'agit d'accompagner des transitions politiques. Certaines de ces transitions ne sont pas encore achevées mais il y a eu des développements positifs. En Tunisie, sur un total de 217 députés, 67 sont des femmes.

Monsieur le Président,

Les mécanismes de droits de l'homme, notamment les organes de traités, permettent d'accroître la responsabilisation des Etats dans la mise en œuvre de l'agenda femmes, paix et sécurité.

La Recommandation générale no 30 vise justement à développer le rôle complémentaire du Comité CEDEF, lorsque ce dernier demande aux Etats parties de fournir des informations sur l'application des résolutions du Conseil de sécurité.

Dans le cadre des rapports périodiques, le Comité peut ainsi suivre les progrès ou défis de mise en œuvre concernant l'impact des conflits sur les femmes et les filles, telles que les mesures concernant la participation des femmes à la prévention des conflits, aux processus de paix ou à sa consolidation.

Monsieur le Président,

La Suisse espère vivement que ce dialogue fructueux entre le comité CEDAW et le Conseil de sécurité continue. Pour terminer, je souhaiterais adresser une question à Madame Patten, Présidente de la Task Force sur la recommandation générale no 30,

La Suisse s'engage à ce qu'une perspective de genre soit systématiquement intégrée dans les stratégies et plans d'action visant à prévenir l'extrémisme violent ainsi que dans les règles de gouvernance du secteur de la sécurité. Il est en effet nécessaire de renforcer la participation et la contribution active des femmes dans ce domaine. Comment voyez-vous le rôle complémentaire du Comité pour traiter de ces questions avec les Etats ?

Je vous remercie.

Unofficial translation

Mr. President,

Switzerland would like to thank Uruguay for the organization of today's meeting on strengthening the links between the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women (CEDAW) and the Women, Peace and Security Agenda. We also thank the three panelists for their informative and instructive presentations.

Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations

633 Third Avenue, 29th floor, New York, NY 10017-6706
Tél. +1 212 286 1540, Fax +1 212 286 1555, www.dfae.admin.ch/missny

Today's meeting represents a milestone in the history of the implementation of CEDAW. It is a response to UNSC resolution 2122 (2013) which recognizes CEDAW's importance, as well as a concrete implementation of the Global Study on the implementation of the resolution 1325 published last year. The Global Study calls for the improvement of the responsibility, coherence and coordination within the entire UN system in order to better implement the women, peace and security agenda.

Since 2012, Switzerland has been very active to improve the UN-system's knowledge of CEDAW and has organized several meetings between the CEDAW Committee and the members of the Security Council in order to improve exchanges between the two bodies.

Mr. President,

For Switzerland, the added-value of the CEDAW committee, like other treaty bodies, is the fact that it is constituted out of independent experts, who focus on different contexts and exchange deeply with State parties. Due to the fact that the ratification of the convention is almost universal, members of the Committee have a very detailed, as well as a global perspective in order to formulate recommendations which shall guide States in the definition of their policies. In November 2016, the Committee has presented recommendations to Switzerland, also on the field of peace and security.

In order to give you an alternative view on the impact of the CEDAW committee, I also would like to give the example of the declaration adopted in 2013 on the role of women in the process of political transition in Egypt, Libya and Tunisia, which calls for a better participation of women in the political life of these countries. This declaration is useful in the context of political transitions. Some of those have not been completed yet, but positive developments have taken place. In Tunisia, 67 out of 217 members of Parliament are women.

Mr. President,

Human rights mechanisms, particularly the treaty bodies, allow improving state accountability in implementing the Security Council's Women, Peace and Security Agenda.

General Recommendation 30 aims precisely at illustrating the complementary role of the CEDAW committee, which requires the states parties to provide information on our application of the Security Council's resolutions.

Through periodic reports, the Committee can follow the progress being made or the challenges involved in implementation and the effect this has on how conflicts impact women and girls, such as measures concerning women's participation in conflict prevention, peace processes or peacebuilding.

Mr. President,

Switzerland hopes that this fruitful dialogue between the CEDAW committee and the Security Council will continue. As a conclusion, I would like to ask a question to Ms. Patten, Chairwoman of the Task Force on General Recommendation 30,

Switzerland is committed to integrate a gender perspective in its strategies and action plans to prevent violent extremism and the rules of governance of the security sector. It is necessary to strengthen the participation and active contribution of women in this area. How do you see the complementary role of the CEDAW committee to handle this issue together with States?

Thank you.